

Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Durance

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012. Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Durance et affluents rive gauche du Rhône. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Durance et affluents rive gauche du Rhône (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- la limitation des prélèvements de la ressource pour l'eau potable et l'agriculture provoquant des déséquilibres quantitatifs au niveau des eaux souterraines et des cours d'eau ; pour la haute Durance, essentiellement concernée par un objectif de non-dégradation, les actions en cours concernent principalement le traitement de déséquilibres quantitatifs locaux, avec une attention particulière au développement de l'enneigement artificiel et à la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles impactantes en période d'étiage hivernal ;
- la réduction des apports de polluants organiques issus des rejets domestiques qui altèrent ponctuellement la qualité des cours d'eau, sur une problématique soit de type méditerranéenne (étiage estivaux) soit montagnarde (étiages hivernaux) ;
- la restauration de la fonctionnalité des milieux à l'origine de dysfonctionnements écologiques et de contraintes pour les activités humaines (aggravation des inondations, déstabilisation d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes, perte de valeur paysagère et patrimoniale, etc.).
- la réduction des apports de polluants chimiques, issus des pratiques agricoles et localement des lessivages urbains, à l'origine de la dégradation des milieux.

Le territoire Durance et affluents rive gauche du Rhône (territoires 11,12 et 13 du SDAGE), qui comporte des sous bassins de grande taille et une démographie en forte croissance, cumule des enjeux forts. Le territoire connaît par ailleurs une forte mobilisation des acteurs locaux organisés en structures locales de gestion des bassins versants qui couvrent la quasi-totalité du territoire. Seuls les bassins versants du Largue, de l'Asse et de l'Ubaye sont encore «orphelins» car bien qu'il existe des structures de gestion sur le territoire il n'y a pas encore de démarche partenariale engagée. 7 contrats de milieux sont en cours soit d'élaboration soit de mise en œuvre, tandis que 2 démarches de SAGE existent (Calavon, Verdon) et un SAGE en cours de création (Lez). Par ailleurs, une structure de gestion des eaux souterraines existe (nappe de Crau).

La mise en œuvre du programme de mesures connaît néanmoins des différences d'un bassin versant à l'autre en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes dans le bassin versant, des moyens humains, des structures de gestion et de la mobilisation des élus (cf. annexes 3 et 4).

D'un point de vue global, pour les 29 sous bassins versants et 27 masses d'eau souterraines du territoire, la mise en œuvre des mesures est en retard même si localement des initiatives sont recensées (cf annexe 5). L'état d'avancement de la mise en œuvre varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, les problèmes sur lesquels on note des avancées sont la restauration des berges et les travaux de reconnections des adoux contribuant à la restauration morphologique.

Dans le cadre de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la mise en œuvre des actions pour la restauration de la continuité (ouvrages prioritaires du Grenelle) progresse difficilement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion. Des travaux ont été engagés pour seulement 4 des 96 ouvrages prioritaires et une démarche (étude, animation...) est lancée dans 8 bassins versants. Les solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage, les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage ou les contraintes liées aux usages présents sont autant de facteurs qui ralentissent le démarrage des travaux.

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle connaît une forte dynamique de la part de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...) qui a permis l'engagement de toutes les études de définition des volumes prélevables dans les 11 bassins versants SDAGE en déséquilibre quantitatif (affluents moyenne Durance, Haut Drac, Calavon, Asse, Bléone, Lez, Ouvèze, rivières Sud Ouest du Mont Ventoux, Largue, Aygues, Méouge). Les études sont engagées ou finalisées avec la mise en place d'un organisme de gestion unique (OGU) sur le Buëch. 6 plans d'actions devraient démarrer en 2012.

Concernant les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future, le travail est engagé pour la moitié d'entre elles mais des difficultés restent à régler sur les 4 autres soit par manque de structure identifiée pour porter les études, soit que les négociations sur le portage sont en cours avec des syndicats ou des conseils généraux.

Dans le cadre de la restauration des 21 captages dégradés, dont 13 « Grenelle », le travail est globalement bien avancé. La majorité des démarches sur les captages « Grenelle » est engagée. Sur les 21 captages, 3 études de délimitation d'aire d'alimentation de captage et 4 diagnostics territoriaux multipressions sont en cours, 3 programmes d'actions sont d'ores et déjà engagés. Les études seront lancées pour 4 captages en 2012. Pour les 7 captages restants, les études n'ont pas débuté, essentiellement en raison d'une absence de portage par les collectivités. Il est par ailleurs à noter que localement l'abandon de captages dégradés est parfois préféré à la mise en œuvre d'actions de protection.

La lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales à poursuivre pour être à la hauteur de l'enjeu du territoire. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides portés par les collectivités se développent. Par ailleurs, le territoire est concerné par un développement significatif de l'agriculture biologique. Le pourcentage de surfaces reconverties à l'agriculture biologique figure parmi les deux plus élevés du bassin RM&C, avec **plus de 9% de la surface agricole utilisable (SAU) reconvertie à l'agriculture biologique**, avec par exemple 11 650 ha dans les Alpes de Haute Provence. Le nombre d'exploitations concernées est ainsi passé de 500 en 2007 à près de 2500 en 2009. Toutefois, les résultats de ces démarches ne sont pas à la hauteur des problèmes identifiés (pratiques d'utilisation des pesticides pour la viticulture, la culture de lavande...). Les efforts doivent être poursuivis pour obtenir des résultats significatifs sur l'ensemble du territoire.

La lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances) a fortement avancé, avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines : sur les 30 stations à mettre en conformité, supérieures à 2000 équivalents-habitants (EH), 22 sont déjà achevées. Il reste toutefois quelques secteurs encore problématiques. Seul Château-Ville vieille-Arvieux dans les hautes Alpes présente des difficultés d'ordre technico-économiques.

La recherche des substances dangereuses concerne essentiellement l'axe rhodanien du Vaucluse et quelques établissements en Durance. Elle est bien engagée au travers des campagnes de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) dans les rejets des entreprises, et démarre pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Des solutions concrètes de mise en œuvre de réduction des rejets dans le milieu devraient voir le jour dès 2012 pour les entreprises.

Les actions pour la restauration de la biodiversité consistent actuellement majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000, très nombreux sur ce territoire Durance, notamment l'axe durancien, et sur les affluents rive gauche du Rhône.

Ainsi, même si la mise en œuvre du programme de mesures s'appuie sur des structures de gestion nombreuses, l'atteinte des objectifs fixés sur les masses d'eau exige un développement plus rapide des actions sur le terrain, une nécessité qui se heurte notamment à la capacité financière des maîtres d'ouvrage et au temps de concertation indispensable pour faire émerger des actions efficaces et pérennes.

Des pistes d'amélioration, déjà identifiées, mais à renforcer :

- l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables et de répartition des volumes prélevables ;
- la mise en place d'outils réglementaires sur les bassins en déséquilibre avéré actuel à l'issue des études (révision des autorisations, règlement des SAGE...) ;
- le développement des outils fonciers et l'intégration des démarches de protection de l'aire d'alimentation des captages dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme ;
- une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme, de la disponibilité de la ressource et des milieux sensibles.

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 4
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p. 5
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p. 8
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 12
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 16

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

Territoire rive gauche du Rhône aval

■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 3 622 km²
- 7 sous bassins versants
- 70 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 7 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 1 masse d'eau cours d'eau artificielle

■ Spécificités du territoire

- Cours d'eau méditerranéens aux extrêmes hydrologiques marqués (Lez, Ouvèze).
- Aménagement hydraulique important (protection contre les inondations et réseaux d'irrigation).
- Densité de l'habitat assez élevée excepté dans la partie orientale.
- Aquifères importants (Comtat, Sorgues).

■ Activités principales du territoire

- Activité industrielle.
- Agriculture (grandes cultures, élevage, vignes, cultures fruitières...).
- Tourisme.

Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict

Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015

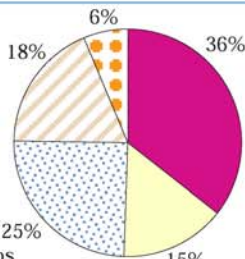
Coût total : 93 100 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)

- Caractéristiques du territoire**
 - Superficie : 12 920 km²
 - 17 sous bassins versants
 - 187 masses d'eau cours d'eau naturelles
 - 12 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
 - 3 masses d'eau plans d'eau naturelles
 - 5 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
 - 3 masses d'eau de transition naturelles
- Spécificités du territoire**
 - Cours d'eau méditerranéens à caractère torrentiel (Buëch, Asse, Jabron).
 - Réseau de canaux de transfert d'eau brute très développé.
 - Nappe de la Crau en relation avec les canaux d'irrigation.
 - Plaines alluviales aval urbanisées (Bléone, Durance, Calavon).
- Activités principales du territoire**
 - Activité agricole importante (élevage, riziculture, saliculture).
 - Tourisme très développé (Camargue).
 - Production d'hydroélectricité.

Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



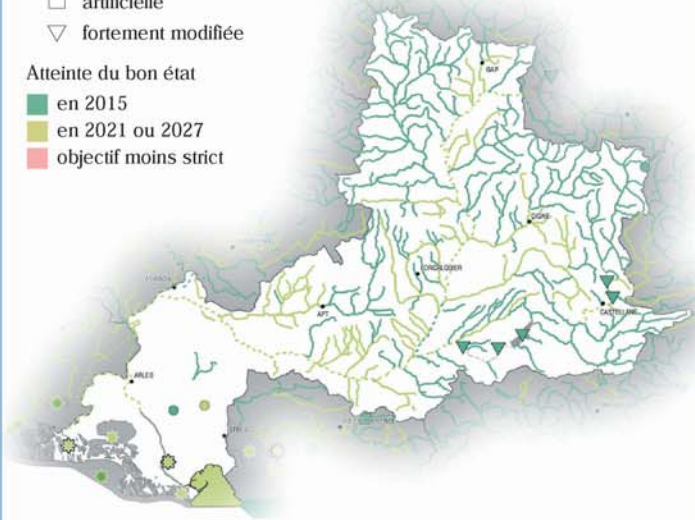
Coût total : 211 000 000 euros

Objectifs des masses d'eau superficielle

- Masse d'eau cours d'eau
 - naturelle
 - - - fortement modifiée ou artificielle
- Masse d'eau plan d'eau
 - naturelle
 - artificielle
 - ▽ fortement modifiée

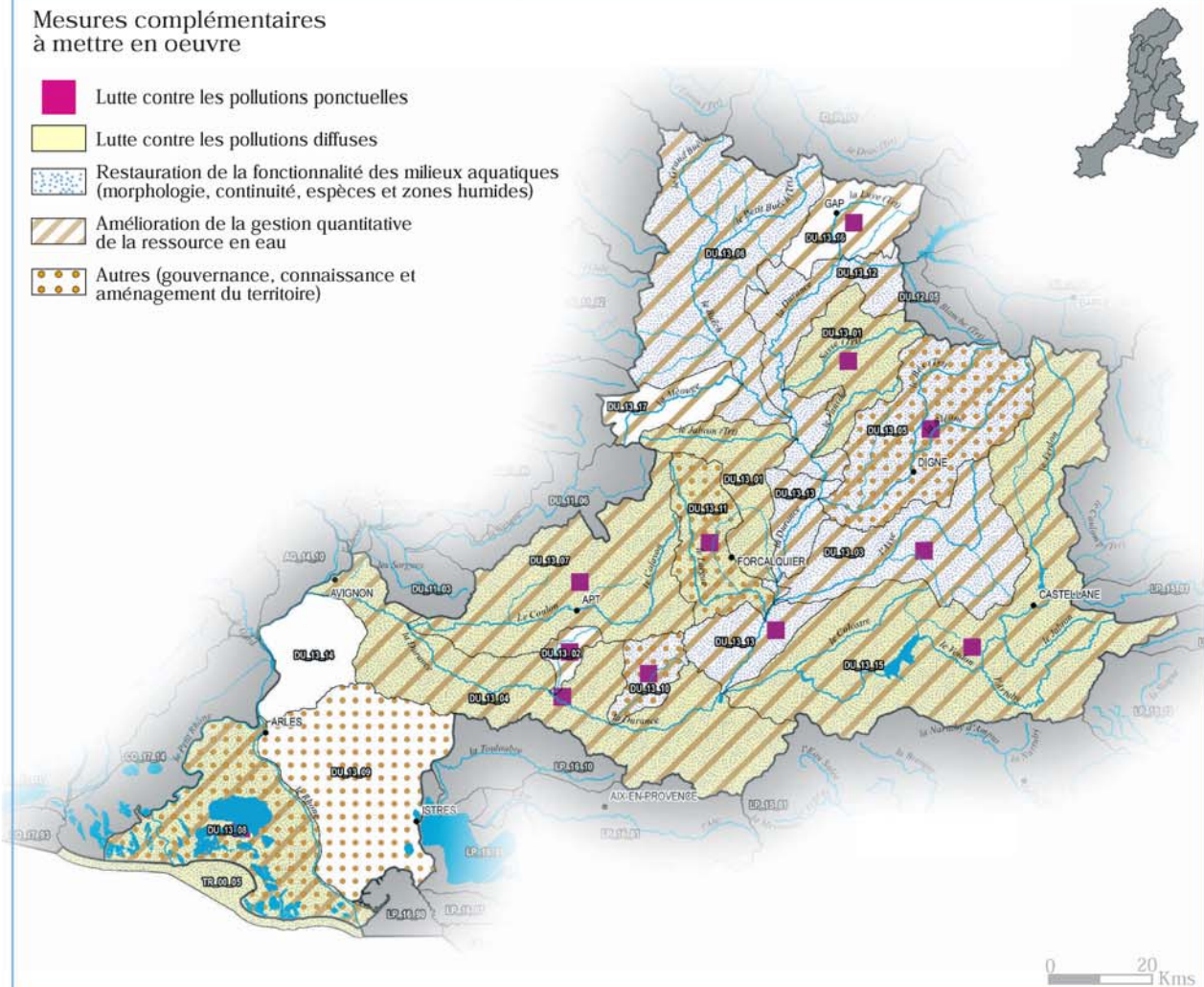
- Masse d'eau de transition
 - ★ naturelle
 - ★ fortement modifiée
- Masse d'eau côtière
 - ◐ naturelle
 - ◐ fortement modifiée

- Atteinte du bon état
 - en 2015
 - en 2021 ou 2027
 - objectif moins strict



Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



Caractéristiques du territoire

- Superficie : 3 835 km²
- 5 sous bassins versants
- 82 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 6 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 2 masses d'eau plans d'eau naturelles
- 1 masse d'eau plan d'eau fortement modifiée

Spécificités du territoire

- Territoire de montagne avec hauts reliefs (Queyras, Ecrins).
- Cours d'eau à forte pente et à régime nival (Guil, Ubaye).

Activités principales du territoire

- Activités touristiques d'hiver et d'été.
- Production d'hydroélectricité d'enjeu national (Serre Ponçon).
- Elevage et productions associées dans les vallées.
- Extractions de matériaux et industries localisées.

Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

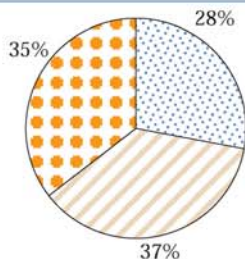
- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



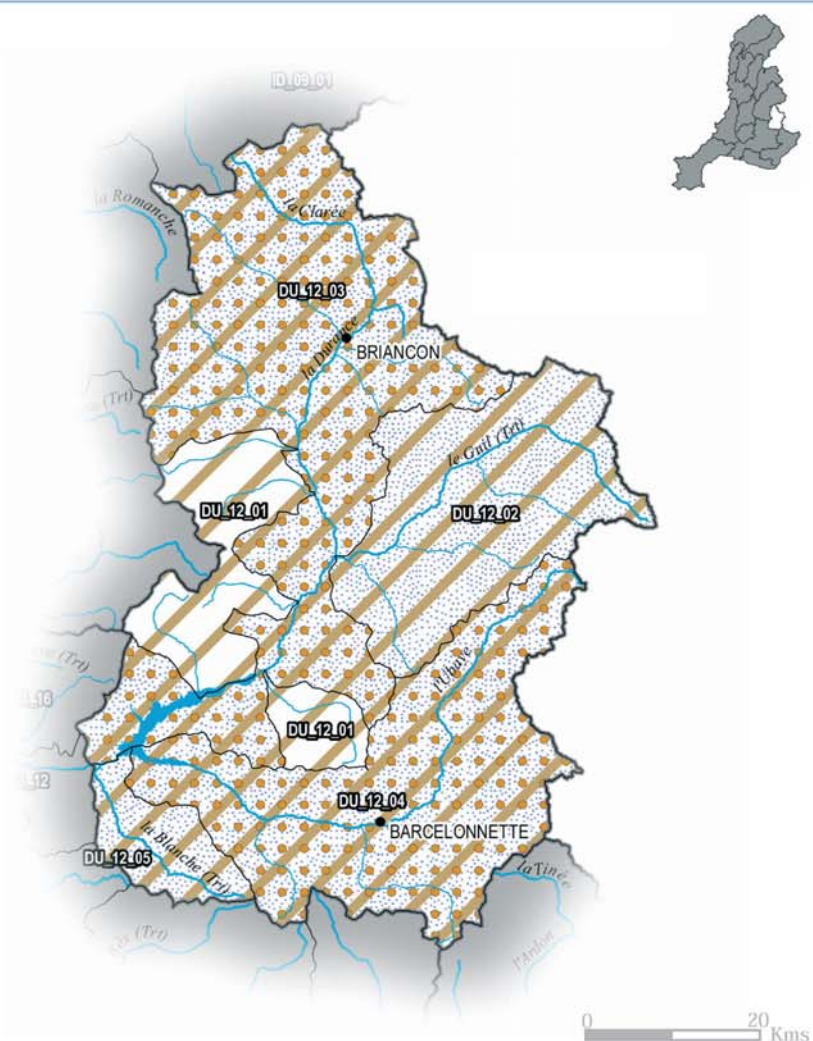
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 9 300 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en œuvre

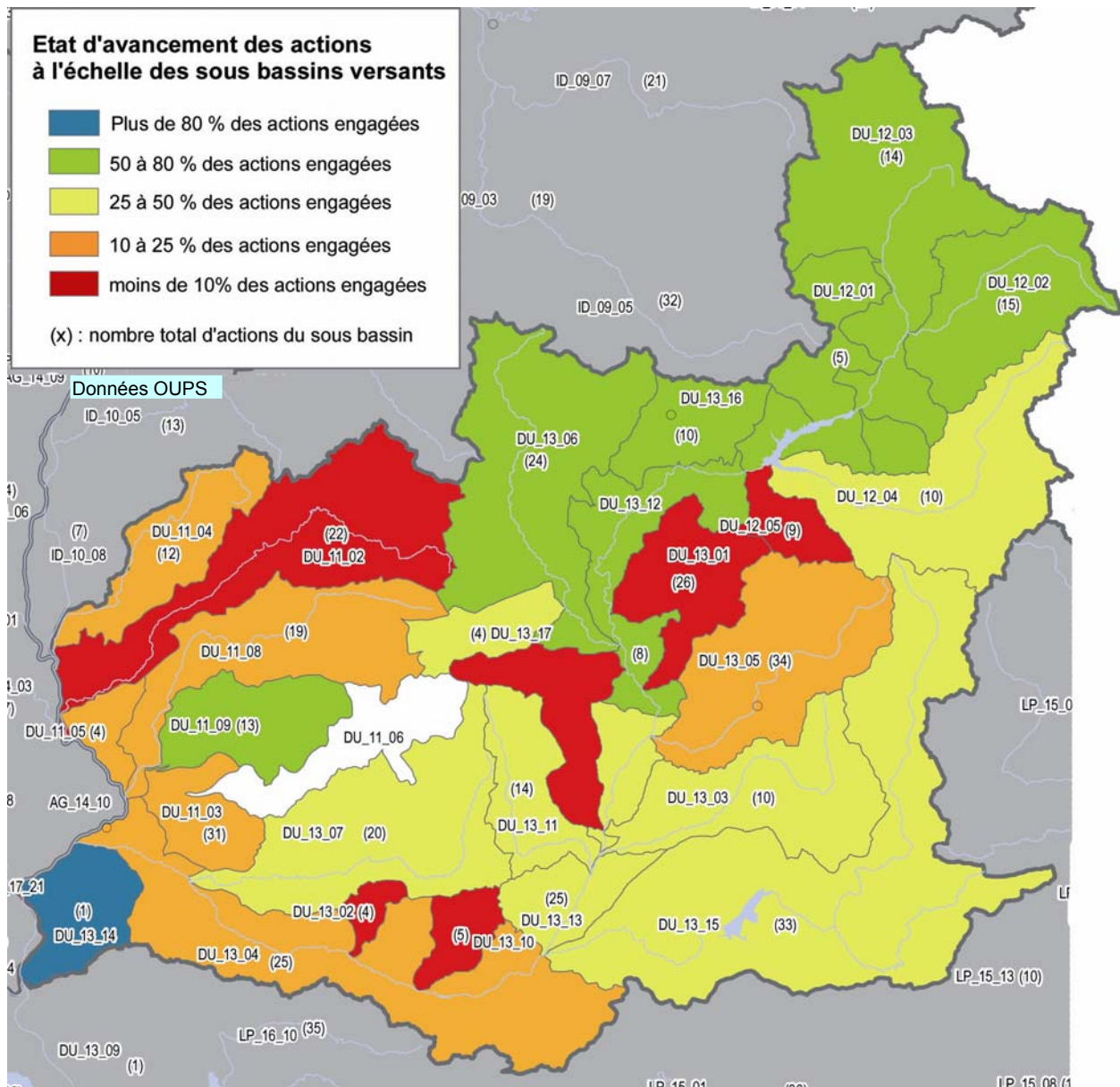
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Durance. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

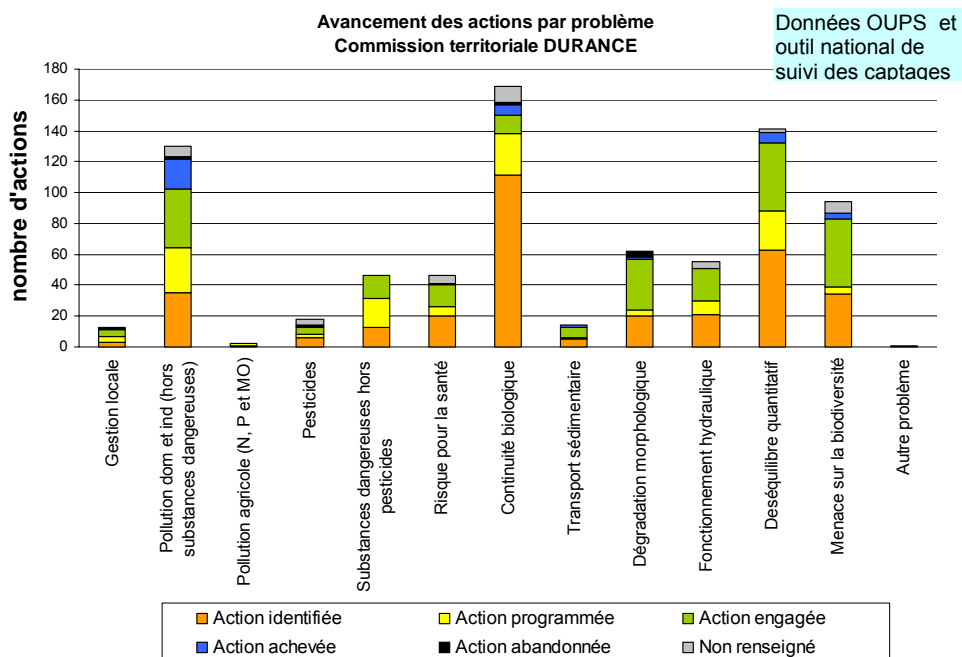


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

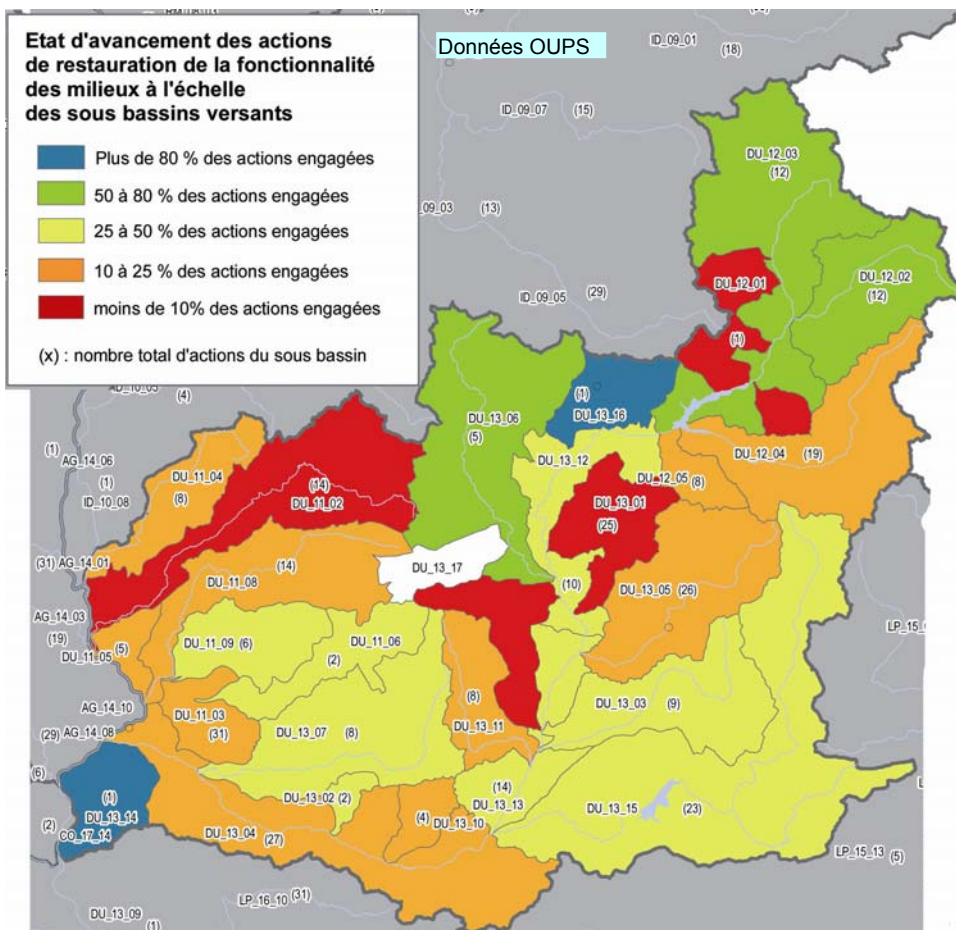


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

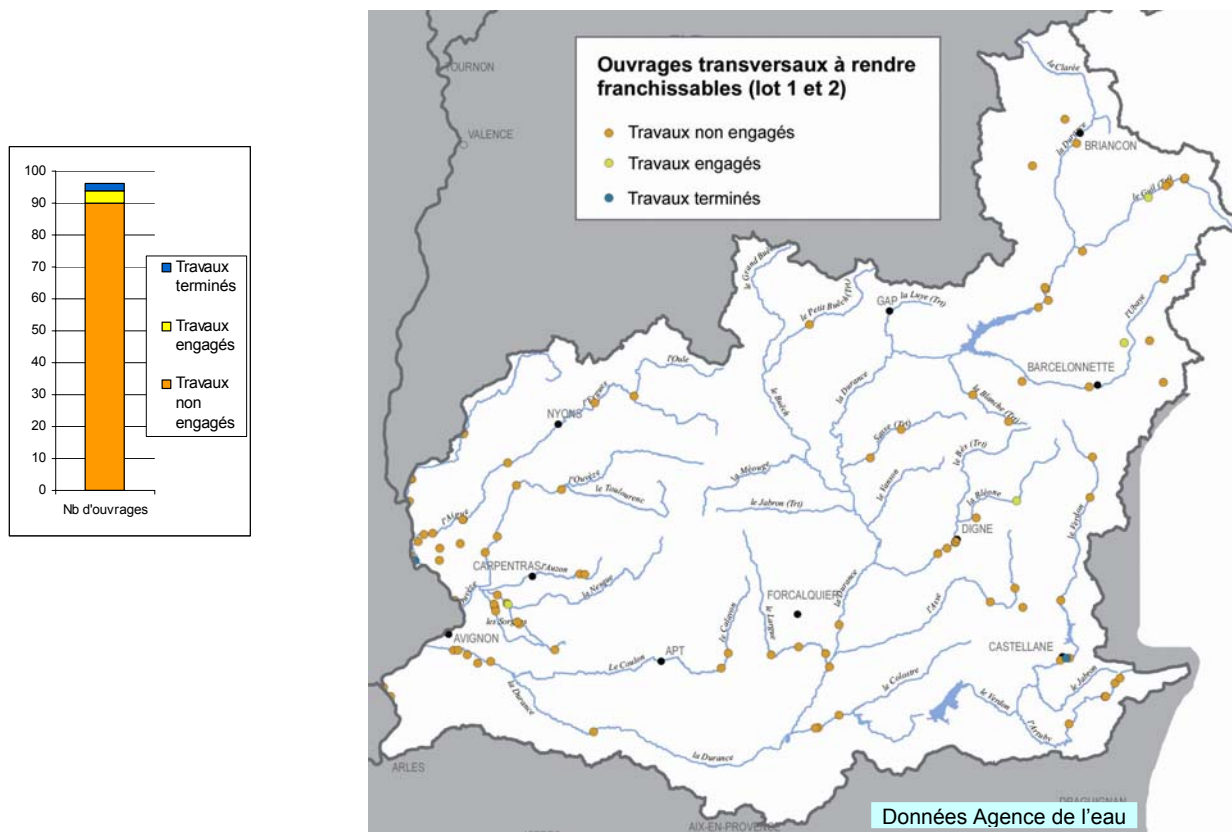
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables

La carte ci-dessous propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



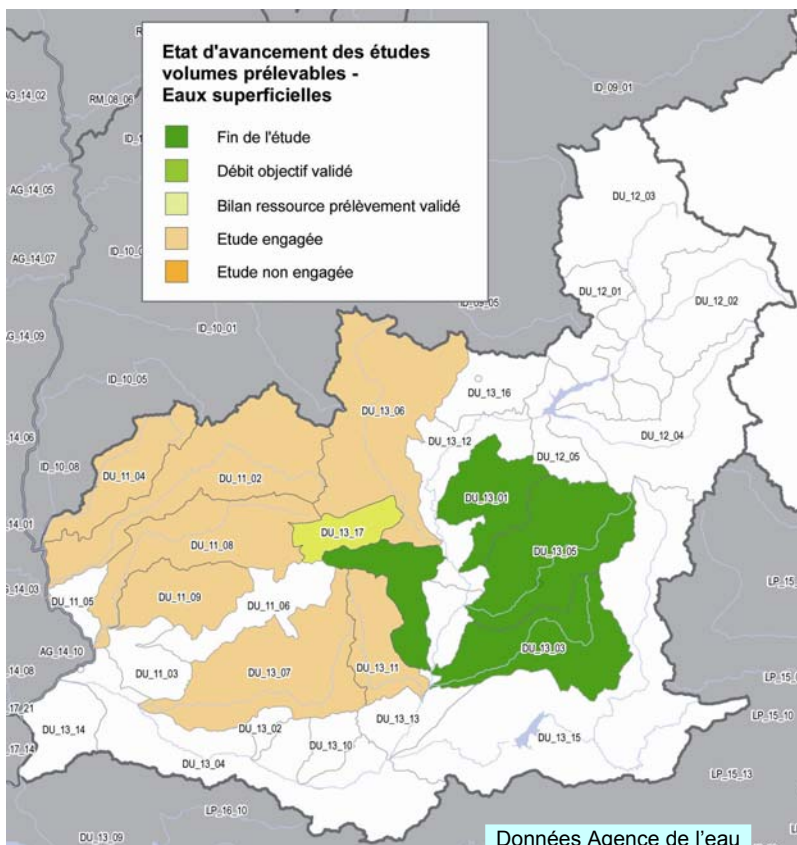
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectif à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

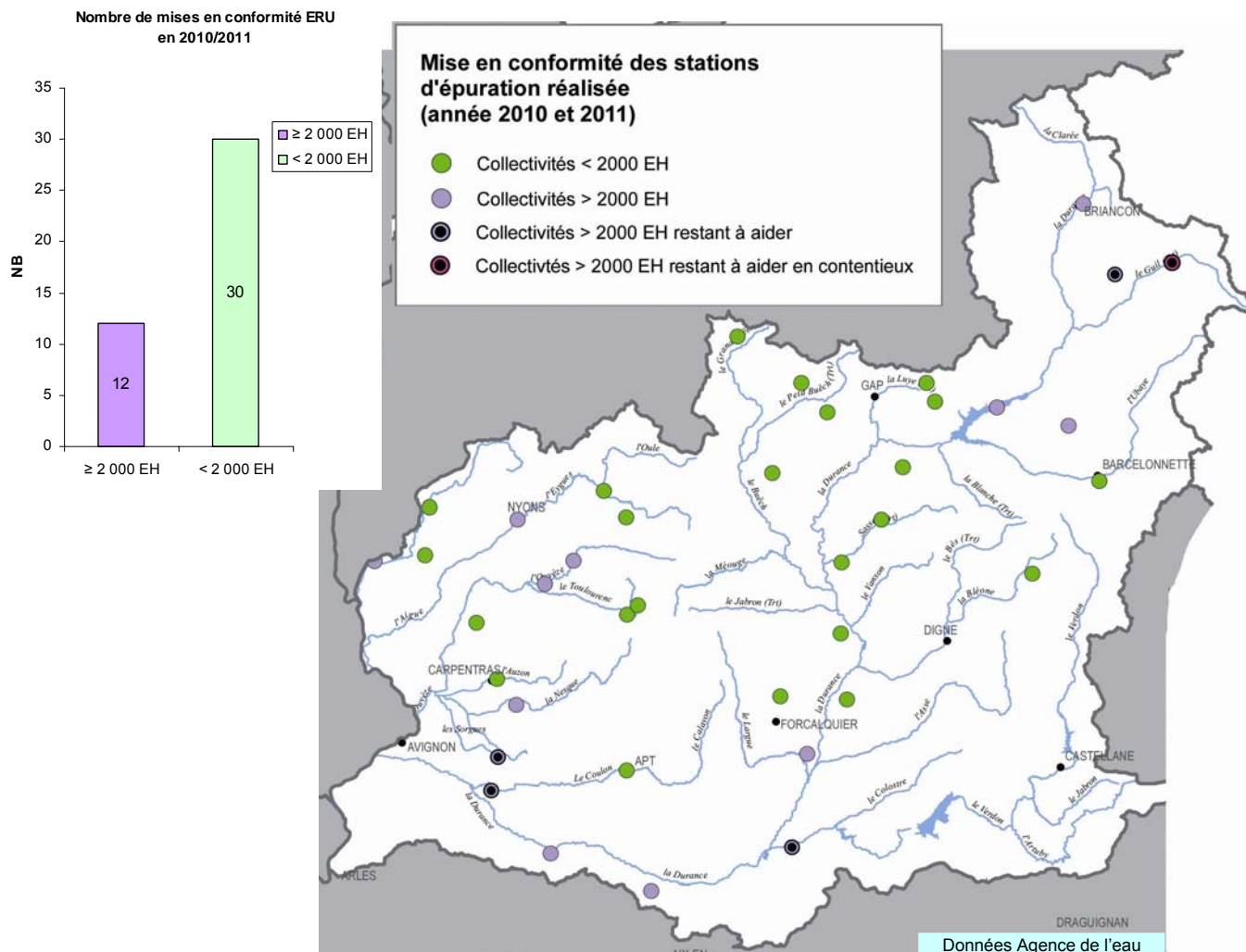
Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 11 bassins versants identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire qui est qualifiée selon 5 étapes.

Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	7
Bilan ressource prélèvement validé	1
Débit objectif validé	0
Fin de l'étude	3



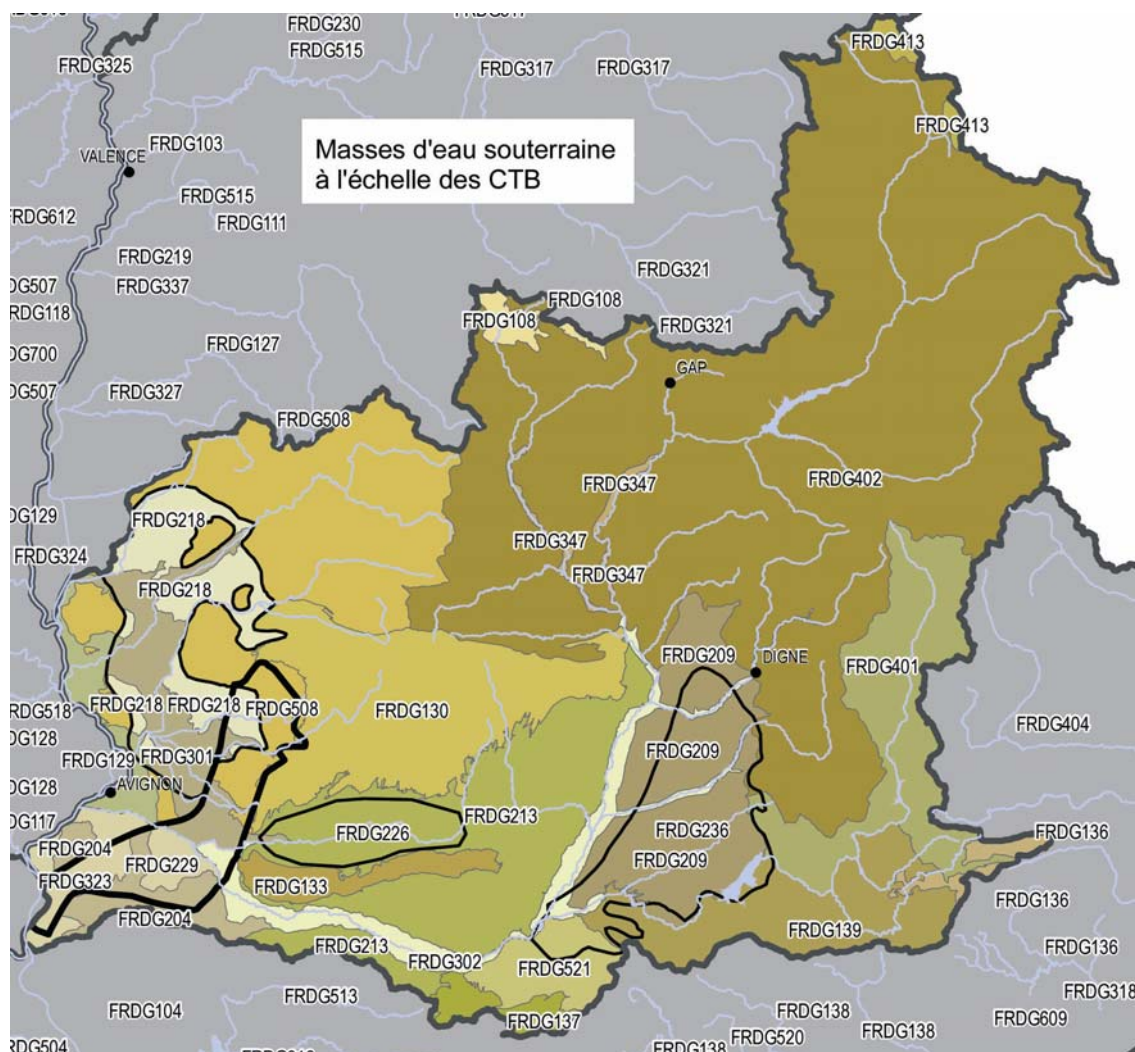
23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



FRDG104	Cailloutis de la Crau
FRDG108	Calcaires crétacés du Dévoluy + Aiguilles de Lus
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure
FRDG136	Massifs calcaires Audiberque, St Vallier, St Cézaire, Calern, Caussols, Cheiron
FRDG137	Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset
FRDG139	Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence
FRDG204	Calcaires et marnes des Alpilles
FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
FRDG226	Calcaires sous couverture synclinal d'Apt
FRDG229	Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat
FRDG301	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues
FRDG302	Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents
FRDG323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon
FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze
FRDG347	Alluvions de la Durance amont et de ses affluents
FRDG402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze
FRDG513	Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Touloubre et Berre

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG104	4	1			1	1	1	1
FRDG108						1		
FRDG130	2	2	4		2	2		
FRDG136		1				1		
FRDG137			1	1		1	1	
FRDG139						1	1	
FRDG204	1							
FRDG209			1		2			
FRDG218	5	1			4	1	1	
FRDG226						1		
FRDG229			2		2			
FRDG301	6		2		6			
FRDG302		1			1	1	3	
FRDG323	2				2	1	2	
FRDG324	4				4	2	4	
FRDG347						1		
FRDG402							2	
FRDG508			2		4			
FRDG513			1					1

3 - Avancement par problème

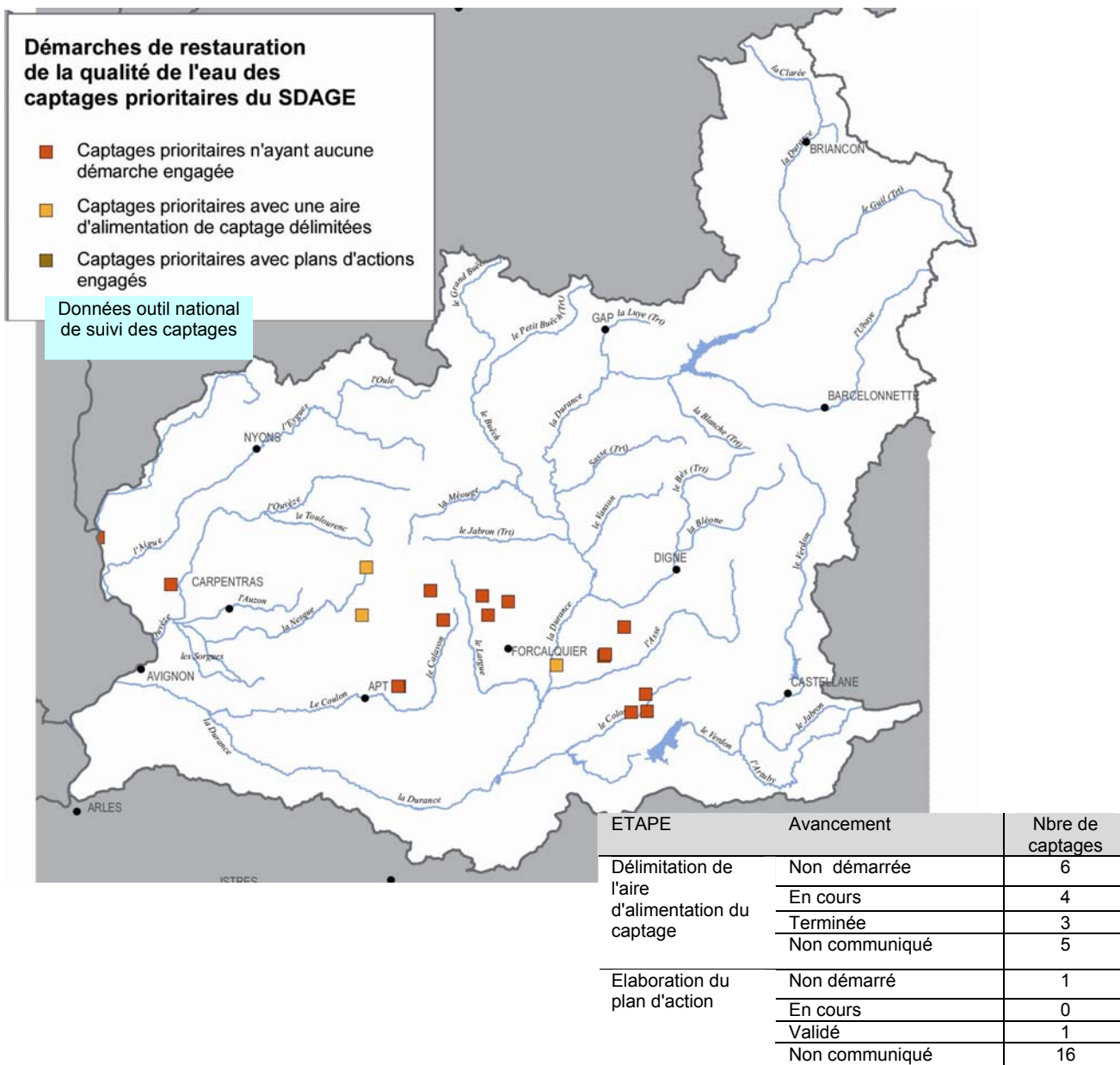
31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 18 captages prioritaires du territoire (dont les 13 captages « Grenelle »). Cette carte est issue de l'outil national de suivi qui ne comprend pas les dernières mises à jour, certaines démarches étant déjà engagées.



32 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassin dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, une étude de définition des volumes prélevables, constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource, doit être engagée sur la **nappe du Miocène**. Celle-ci n'est pas engagée, car l'opérateur pour une nappe de cette taille n'est pas encore identifié. En l'état actuel, il apparaît difficile d'apprécier les prélèvements à cette échelle, en majorité effectués par des particuliers.



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

DURANCE

DU_11_02 Eygues

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■

DU_11_03 La Sorgue

Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
DU_11_04 Lez		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
DU_11_05 Meyne		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
DU_11_06 Nesque		
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
DU_11_08 Ouvèze vauclusienne		
Problème à traiter :	Pesticides	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
DU_11_09 Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
DU_12_01 Affluents Haute Durance		
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3B07 Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

DU_12_02 Guil	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
DU_12_03 Haute Durance	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats ■
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
DU_12_04 Ubaye	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
DU_12_05 La Blanche	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés ■
DU_13_01 Affluents moyenne Durance aval	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux ■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
DU_13_02 Aigue brun		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
DU_13_03 Asse		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
DU_13_04 Basse Durance		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	■
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
DU_13_05 Bléone			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■





















Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
DU_13_06 Buëch		
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3B07 Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
DU_13_07 Calavon		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
DU_13_08 Camargue		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A05 Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A29 Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée	
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	3A29 Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	
DU_13_09 Crau - Vigueirat		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
DU_13_10 Eze		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	



















Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
DU_13_11 Largue		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
DU_13_12 Moyenne Durance amont		
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C03 Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	■
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
DU_13_13 Moyenne Durance aval		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	


Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures


	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C03 Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
DU_13_15 Verdon		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B03 Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5B03 Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A01 Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	
	3C02 Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	
DU_13_16 Affluents moyenne Durance Gapeçais		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	


Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle 


Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif


3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements 

3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit 

DU 13_17 Méouge

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 

3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) 

3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit 